



**ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
COOPÉRATION TECHNIQUE**

RAPPORT FINAL

Symbole XB:	RER/10/52/FRA ; 102444
Titre:	L'inclusion financière – Promouvoir des innovations financières avec un impact social
Pays:	France et un pays d'Europe centrale
Résultat PPTD:	Produit Global 103- « La finance solidaire : faire en sorte que la finance soit au service de la justice sociale »
Domaine technique:	Finance Solidaire
Unité administrative:	Programme Finance Solidaire
Unité d'appui technique:	Programme Finance Solidaire
Donateur :	Direction générale de la cohésion sociale, France
Couverture géographique	France
Budget	808,254.48 USD
Type d'évaluation	Interne
Unité de gestion au BIT	COOP
Dates de début et de fin de la mission d'évaluation	1 – 30 Novembre 2015
Date de soumission du rapport d'évaluation	1 Décembre 2015
Nom de l'évaluateur :	Guy Tchami (COOP)
Dates du projet	Octobre 2010 – Septembre 2015

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet RER/10/52/FRA s'inscrit dans une coopération de longue durée entre la France et le BIT. Depuis 1998 les partenaires ont convenu de travailler sur la finance sociale et solidaire, capitalisant des expériences acquises en France dans ce domaine mais aussi des programmes du BIT partout dans le monde. La France, à savoir gouvernement, société civile et partenaires sociaux, ainsi réalisé conjointement avec le BIT une série de projets de recherche, de rencontres et de renforcement institutionnel sous la thématique prioritaire : Finance Sociale et Solidaire.

Depuis l'adoption en novembre 2005 par le Conseil d'Administration de l'OIT d'une politique de en matière de microfinance¹ plusieurs initiatives ont été entamées pour examiner la relation entre l'amélioration de l'accès aux services financiers et la situation économique, sociale et financière des ménages/entreprises précaires. Le programme de recherche-action « La Microfinance au Service du Travail Décent (MFTD) »² lancé par le Programme Finance Sociale en 2006 et mis en oeuvre de 2007 à 2011 visait à démontrer que les institutions de microfinance (IMF) pouvaient activement réagir à certains déficits en matière de travail décent en adaptant leurs services financiers et non financiers. Conformément au mandat de l'OIT ce programme de recherche-action s'intéressait principalement aux aspects centraux de l'agenda du travail décent :

- Emploi et revenus
- Conditions de travail
- Formalisation
- Travail des enfants
- Précarité et vulnérabilité
- Endettement
- Egalité, genre

Quand, en 2010, la France et BIT se sont penché sur la programmation d'une nouvelle phase de leur coopération dans le domaine de la finance sociale et solidaire, il était naturel de penser à une extension de ce programme à l'Europe. Or, compte tenu des configurations de marché différentes par rapport aux pays du Sud l'approche a dû être adaptée. Le focus de cette proposition de recherche était initialement l'emploi et revenus, conditions de travail et endettement, laissant de côté les autres variables d'impact. Au début de la mise en œuvre du projet France-BIT il était prévu de comparer la situation en France à celle dans un pays en Europe de l'Est, et ce en utilisant une méthode quasi-expérimentale. Cette approche implique de choisir de manière randomisée deux groupes de micro-entrepreneurs/créateurs d'entreprise, un bénéficiant de crédit ou d'autres services et un autre qui en ne reçoit pas. Le but étant d'isoler dans la mesure du possible l'effet « microfinance » sur l'emploi, les revenus, les conditions de travail et d'autres aspects du travail décent.

L'intérêt de la Direction Générale de la Cohésion Sociale s'explique par le contexte politique. Après des années de communication parfois simpliste autour des bénéfices de la microfinance suivait un contrecoup médiatique qui mettait en exergue des pratiques commerciales agressives de certaines IMF qui se soldaient notamment par des risques de surendettement et d'auto-exploitation des clients. Le projet France/BIT était alors censé d'y apporter des réponses.

Pour le BIT, et notamment le Programme Finance Sociale, il s'agissait de démontrer qu'une analyse d'impact focalisant sur la création d'emploi et réalisée de manière quasi-expérimentale, était faisable en

¹ <http://www.ilo.org/public/french/standards/realm/gb/docs/gb294/pdf/esp-3.pdf>

² <http://www.ilo.org/empent/areas/social-finance/lang--fr/index.htm>

Europe. Le BIT a alors entrepris d'apporter des éléments de solution pratique au problème du chômage en Europe et de mettre en évidence la faisabilité d'une stratégie de création d'entreprise par le microcrédit – étant une option d'une politique active visant le marché du travail.

2. BUT, CHAMP ET DESTINATAIRES DE L'ÉVALUATION

Le but de l'évaluation est de déterminer si une action-recherche dans le domaine de la microfinance menée par le BIT en Europe en coopération avec ses partenaires est susceptible d'influencer de manière tangible les perceptions et actions des acteurs concernés, notamment au niveau de la formulation de politiques et stratégies institutionnelles.

Le projet France-BIT a collaboré avec deux structures gouvernementales en France, France Stratégie (FS), unité de réflexion rattachée au Premier Ministre, ainsi que la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC), en tant qu'agence de refinancement et d'octroi de subventions aux opérateurs de microfinance en France. A travers ces structures d'analyse et de refinancement le projet France-BIT a étroitement travaillé avec les 5 réseaux d'opérateurs les plus importants dans le pays, à savoir :

- ADIE
- Boutiques de Gestion
- France Active
- Initiative France
- Réseau Entreprendre

Afin de capter la perception de ces sept partenaires cette évaluation a donné lieu à la création d'un instrument de sondage (annexe 1) en ligne. En plus des réponses obtenues à travers cette enquête, des éléments additionnels ont pu être collectés lors des entretiens téléphoniques qui ont suivi.

La France³ compte trois principaux opérateurs avec un rayonnement national utilisant d'une manière ou d'une autre l'instrument « microcrédit »⁴ : **l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)**, **France Active (FA)**, et **Initiative France (IF)**. Depuis sa création en 1989, ADIE compte 118 000 microcrédits octroyés ayant permis la création de 86 000 entreprises. FA, quant à elle, a été fondée en 1988. En 2011, elle a financé 6 196 projets permettant la création de 25 289 emplois. Parmi eux, 5 300 projets aidant la création ou la consolidation de 8 218 emplois ont été financés par du microcrédit bancaire garanti (France Active, 2012). IF a été créée en 1985. En 2011, elle a financé 17 750 entrepreneurs pour 15 953 créations ou reprises d'entreprises. Depuis sa création, Initiative France compte 150 000 entreprises financées et 328 000 emplois créés ou sauvegardés grâce à la création ou à la reprise de l'entreprise.

Deux autres acteurs associatifs nationaux sont également impliqués dans le développement du microcrédit en France, orientés vers l'accompagnement des clients. Il s'agit d'une part du réseau des **Boutiques de gestion (BGE)**, qui a participé à la croissance du secteur en intervenant principalement sur l'accueil en amont du financement et l'accompagnement des créateurs d'entreprises⁵ (en 2012 : 16 100 entreprises). D'autre part, **Réseau Entreprendre**, qui accompagne et finance sur prêts d'honneur la création et la reprise d'entreprises, vise d'abord le soutien à la création d'emplois *via* la création d'entreprise à potentiel de développement, en octroyant des prêts d'honneur à partir de 15 000 euros, le microcrédit ne représente de ce fait qu'une part mineure de son action.

³ Tous les chiffres sur les réseaux proviennent du rapport « Le microcrédit professionnel en France : quels effets sur l'emploi ? » (Bernd Balkenhol et Camille Guézennec avec la collaboration de Frédéric Lainé et de Louis Nouaille-Degorce, Document de Travail France Stratégie N°2013-07, avril 2013)

⁴ D'autres opérateurs de microcrédit existent localement, notamment Créasol à Marseille, Nice, Avignon, Toulon et sur l'Île de la Réunion, ainsi que la Caisse Sociale de Développement Local, en Gironde, en Dordogne et dans le Lot et Garonne.

⁵ Le réseau BGE n'offre pas de financement à la création, en dehors de l'octroi de prêts NACRE par certaines associations du réseau qui ont été référencées par les autorités locales pour le faire.

Selon la Banque de France, l'encours des microcrédits accompagnés serait de l'ordre de 900 millions d'euros au 31 décembre 2012, représentant 147 315 microcrédits, soit moins de 1% de l'ensemble des encours de crédits aux entreprises en France, estimé à plus de 800 milliard d'euros.⁶ En 2012, le montant unitaire moyen des microcrédits était de l'ordre de 9 220 euros.

« En France, 550 000 entreprises ont été créées en 2012.⁷ Parmi elles, 83 000 étaient des entreprises individuelles et 307 500 des entreprises créées sous le régime de l'auto-entrepreneur.⁸ Parmi les créateurs, les dernières données disponibles (2010⁹), indiquent que :

- 33 % étaient sans emplois ;
- 89 % ont créé leur entreprise seuls, sans salarié au démarrage ;
- plus de 60 % des créateurs ont eu des besoins de financement inférieurs à 16 000 euros au démarrage ».¹⁰

Méthodologie

L'évaluation a revu les documents suivants:

- Document du projet ;
- Rapports d'avancement du projet ;
- Programme et Budget du BIT 2010-2011 et 2012-2013 et 2014-2015;

Des entretiens individuels ont également été organisés avec :

- des spécialistes du BIT, notamment du programme finance solidaire et du bureau du BIT à Paris.
- les institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet, notamment les autorités françaises (Caisse des Dépôts et Consignations, France Stratégie) ainsi que les réseaux de la microfinance, etc.;
- le bailleur – Direction Générale à la Cohésion Sociale.

3. PRINCIPAUX RESULTATS

En dépit d'une modification importante dans la stratégie du projet France-BIT les partenaires apprécient les initiatives du projet, vu les opportunités offertes d'approfondir les connaissances en matière de détection systématique d'impact au niveau des clients d'IMF. Grâce à leur implication dans la conception et la supervision de l'enquête¹¹ de 4200 clients du micro-crédit les opérateurs ont par ailleurs pu se rendre compte de la diversité des profils individuels de leurs clients, notamment par rapport aux niveaux de précarité. Ces renseignements n'auraient pas pu être générés sans l'initiative du projet France-BIT.

⁶ Ce chiffre correspond aux encours de crédit consentis par les établissements de crédit aux entreprises au-delà du seuil de 25 000 euros. Ces encours comprennent les crédits mobilisés, effectivement distribués.

⁷ Selon le Répertoire des entreprises et des établissements de l'INSEE.

⁸ Selon le Répertoire des entreprises et des établissements de l'INSEE.

⁹ Les données présentées sont issues de l'enquête SINE 2010 qui répertorie 262 000 entreprises créées, hors auto-entrepreneurs (191 000 immatriculations cette même année).

¹⁰ Balkenhol, Guizennec (2013), p.13.

¹¹ Mandatée à CSA et réalisée en octobre 2013.

Cette appréciation des opérateurs en France s'est traduite en actes. Les opérateurs ont soit créé un système de détection de changement au niveau de l'emploi, des revenus et des conditions de travail, soit ajusté un tel système déjà existant.

I. Efficacité

Rappelons les objectifs immédiats du projet, tels qu'ils ont été retenus lors de conclusion contractuelle de l'accord France-BIT :

1. Adapter et tester l'instrument méthodologique permettant de mesurer l'impact social d'innovations financières auprès d'institutions financières de l'économie sociale et solidaire dans une économie développée, en France, et dans une économie en transition en choisissant un pays d'Europe centrale.
2. Fournir aux clients de deux institutions financières de l'économie sociale et solidaire l'accès à des innovations financières conçues pour augmenter les opportunités de travail décent.

Or, il s'est avéré qu'il était difficile voire impossible d'obtenir l'engagement d'une IMF en France de participer à une étude quasi-expérimentale portant sur ses clients. La réticence s'expliquait par la rareté du personnel qualifié ainsi que les considérations d'équité rendant la séparation de clients entre bénéficiaires et non bénéficiaires peu désirable. Face à ce défi les responsables du projet – France et BIT - ont décidé d'un commun accord de modifier l'approche du projet.

Au lieu de tester en Europe un instrument méthodologique existant (Microfinance pour un Travail Décent, « MFTD»), développé dans les pays en voie de développement, il a été suggéré avec entre autres l'appui de la CDC - à l'ensemble des acteurs dans ce domaine en France de se doter de moyens d'un suivi « impact » périodique auprès de leurs clients mettant l'accent sur les questions liées à l'emploi, la précarité, les revenus. En d'autres termes, le projet a mis sur une sensibilisation de l'ensemble des acteurs en France aux questions de l'impact social et de son suivi systématique.

Le deuxième objectif visait l'adoption d'innovations en microfinance testées auparavant au sein du programme MFTD, tel que modification dans le ciblage, nouvelles combinaisons entre produits et services, innovations dans le choix de garanties, regroupement de clients en associations, partenariats avec d'autres prestataires de service). Or, la particularité du microcrédit en France est qu'il est pratiquement toujours accompagné de « mentoring », la formation, le conseil etc. Pour la pratique du microcrédit en France ce jumelage de prestations n'est pas innovateur. Ceci dit le projet BIT a apporté aux acteurs en France des informations générées par le sondage notamment en octobre 2013 sur la perception des clients de l'accompagnement.

En résumé, l'évaluateur estime que les objectifs du projet ont été largement atteints. Il regrette cependant que le document de projet ne soit pas doté d'un amendement pour refléter les réorientations survenues en 2013.

Les facteurs qui ont contribué à ce succès sont l'expérience de longue date du BIT en matière de finance solidaire. En tant qu'acteur externe, qui n'est pas opérationnellement impliqué dans la mise en place des microcrédits en France et qui dispose d'une expérience en évaluation d'impact a, le BIT est parvenu à fédérer les opérateurs en France et à surmonter certaines réticences d'échanger les informations et d'harmoniser leurs approches. 84% des 4204 créateurs interviewés jugent le rôle des réseaux utile, voire déterminant. A cet égard le BIT a pu capitaliser ses années d'appartenance aux réseaux internationaux en microfinance, comme le CGAP, le MIX et la Social Performance Task Force.

Le projet a eu moins de succès dans la persuasion d'acteurs de s'engager dans une étude quasi-expérimentale. Les réserves articulées par certains partenaires quant aux besoins en ressources humaines et financières nécessaires pour de telles enquêtes ont sans doute été sous-estimées. Même si la souplesse dans le repositionnement du projet est louable, il est à noter les besoins réels des opérateurs en France et en Europe n'ont pas été étudiés assez soigneusement lors de la conception du projet en 2012.

Parmi les résultats inattendus du projet est à mentionner le rapprochement entre les cinq opérateurs en France qui – avant l'arrivée du projet – ne n'avaient jusque-là jamais œuvrer ensemble à l'harmonisation de

leurs outils et méthodes de détection d'impact. Outre les transferts du BIT envers les opérateurs il y eu un apprentissage entre opérateurs.

Les services compétents du BIT ont assuré un appui adéquat pour une meilleure gestion du projet sur les plans technique, programmatique, administratif et financier.

Le projet a su s'intégrer dans les réseaux de compétence appropriée, à l'intérieur et à l'extérieur du BIT. Gardant le contact régulier avec la structure faîtière des IMF en Europe, à savoir le Réseau Européen de Microfinance (REM), le projet a profité des conférences annuelles de ce réseau pour documenter la progression des activités, à Bucarest, Lisbonne, et Dublin. Bénéficiant de sa participation active au CGAP (réseau des bailleurs de fonds et organisations internationales engagés dans la microfinance) ainsi qu'à la Social Performance Task Force, le projet France-BIT a pu bénéficier des dernières évolutions en matière d'évaluation d'impact et des méthodologies de mesurer la performance sociale. Ceci a indéniablement accru son efficacité et son impact.

Le projet France-BIT a par ailleurs pu inspirer l'Institut de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans la programmation de son cycle de recherche 2015-2017.

II. Efficience

Il convient de rappeler les trois principaux résultats escomptés selon la conception initiale du document de projet :

1. Méthodologie adaptée et testée (outil de « la microfinance pour le travail décent ») mise à disposition des institutions financières de l'économie sociale dans une économie industrielle et dans une économie transitoire.
2. L'impact des innovations en termes de changements du bien-être des clients des institutions financières est mesuré et les hypothèses de la recherche validées ou infirmées
3. Les clients dans deux groupes de traitement (un dans chacune des deux institutions financières) auront bénéficié des innovations financières.

Suite à la réorientation stratégique du projet décrite plus haut les résultats escomptés ont été modifiés eux aussi. Dans les faits, le projet France-BIT a produit les résultats suivants :

1. Séminaires

- a. 18 juin 2014 dans les locaux de France Stratégie: "Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ?"
- b. 3 février 2015 à Bercy: "Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France et en Europe : quels effets sur l'emploi ? »

2. Consultations avec les partenaires

- a. 31 mars 2013 dans les locaux de la CDC
- b. 17 septembre 2013 en marge de la conférence Convergences
- c. 23 novembre 2013 dans les locaux du BIT à Paris

3. Sondage

4204 créateurs d'entreprise ont été appelés par téléphone par CSA12, institut de sondage sélectionné après l'organisation d'un appel d'offre. Cet exercice de génération de données originales et d'envergure importante est au cœur de l'impact du projet sur tous les partenaires

¹² <http://www.csa.eu/>

du BIT dans ce projet. L'enquête a été planifiée conjointement avec tous les partenaires et réalisée sous la supervision du projet France-BIT (octobre 2013).

4. Publications

- a. Le microcrédit professionnel en France : quels effets sur l'emploi ? (Bernd Balkenhol et Camille Guézennec avec la collaboration de Frédéric Lainé et de Louis Nouaille-Degorce, Document de Travail France Stratégie N°2013-07, avril 2013
- b. "Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France: quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ?"

Enquête auprès des créateurs financés et/ou accompagnés en 2010 par les cinq grands réseaux associatifs d'aide à la création d'entreprise, France Stratégie et BIT, NOTE D'ANALYSE no.13, juin 2014, Paris

- c. LE MICROCREDIT EN FRANCE ET EN EUROPE EN 2030 : La création d'emploi par la promotion de l'entrepreneuriat, Document de travail No. 63 (Bernd Balkenhol – Université de Genève et Georges Gloukoviezoff), BIT Document de Travail du Programme Finance Sociale no.63, Genève
- d. Articles pour le "Baromètre de la Microfinance" en 2011, 2012 et 2013

5. Participation aux colloques externes

- a. ESSEC : Impact social (25 octobre 2012)
- b. Banque de France (12 décembre 2012)
- c. Convergences (septembre 2013)
- d. CDC : Microcrédit personnel (13 octobre 2013)

L'évaluateur estime que l'ensemble de ces produits a amené les partenaires en France à coopérer entre eux davantage dans le domaine de la performance sociale et d'adopter les modifications dans la détection d'impact de leurs clients. Les ressources (financières, humaines, temporelles, expertise, etc.) ont donc été allouées de manière efficiente pour assurer l'atteinte des objectifs.

De l'avis des partenaires la qualité et la quantité des produits/outputs sont appropriés compte tenu des ressources disponibles.

Suite à la réorientation de la stratégie du projet en 2013 un certain retard dans le démarrage des activités a été enregistré.

III. Impact

Les conversations téléphoniques (CDC, France Stratégie, Initiative France) menées en novembre 2015 dans le cadre de cette évaluation ont focalisé sur les changements au sein des organisations partenaires suite et attribuable aux activités du projet France-BIT. Le petit questionnaire (annexe 1) différencie entre

- Modifications de perception
- Changements organisationnels
- Changements dans les relations entre opérateurs de la microfinance en France.

Or, il s'avère qu'alors que les idées sur le microcrédit et son potentiel et ses limites restaient à peu près inchangées, les informations tirées des profils des clients ont amené un opérateur de considérer un ajustement des transactions financières et d'accompagnement. Aussi, les profils très divergents des clients ont déclenché la réflexion sur l'adaptation des produits et services.

Les liens de coordination et d'échange ont été renforcés à cause de l'approche ouverte et participative du projet. L'étendue de l'utilisation multiple des réseaux par un pourcentage important de clients était ignorée et a généralement surpris. Dans l'avenir et suite à la création de l'Agence France Entreprendre (ancien AFCE) ces liens devraient encore plus être renforcés.

IV. Pérennité

Le projet a contribué à renforcer la capacité des IMF et d'autres agences impliquées dans l'accompagnement à la création d'entreprise d'anticiper des risques de surendettement, de mieux cerner les besoins en accompagnement et de suivre leurs clients dans la durée sans coûts additionnels importants. Ainsi le projet a aidé à rendre l'apport de ces 5 réseaux plus pertinent aux problématiques de l'intégration économique, sociale et financière des populations vulnérables. A cause de l'internalisation par les partenaires des informations offertes par le projet France-BIT durant trois années les résultats obtenus apparaissent robustes et stables – au-delà et indépendamment de l'intervention du BIT.

4. PROBLEMES/ LECONS APPRISES

Certains enseignements ont pu être tirés et sont susceptibles de permettre d'améliorer l'efficacité des interventions futures du BIT. Elles peuvent être regroupées comme suit :

- La période de mise en œuvre requiert la prise en compte du temps nécessaire à faciliter la convergence des intérêts des parties prenantes ayant des modèles de gestion différents ;
- La production de nouvelles données empiriques revêt d'une grande importance pour convaincre les praticiens et décideurs politiques. Elles apportent une légitimité à notre analyse et à nos recommandations ;
- Il est difficile voire impossible de convaincre l'ensemble des parties prenantes : certains opérateurs de microfinance seront moins coopératifs que d'autres ;
- Des ajustements successifs liés à la conception du projet ou au programme de mise en œuvre exigent une certaine compréhension du donateur/partenaire. A ce titre, le BIT a pu bénéficier du partenaire adéquate en la personne de la Direction Générale de la Cohésion Sociale ;
- Les normes de performance (sociales et financières) valides dans un contexte lié à un pays de développement donné ne sont que partiellement applicables à des institutions de microfinance opérant dans des marchés comme ceux de la France (et l'UE en général)

5. CONCLUSION

Compte tenu des ressources relativement modestes déployées le projet a déclenché des modifications importantes auprès des opérateurs de la microfinance en France. Ceci démontre que le BIT a la stature d'intervenir en tant qu'instance de conseil politique aussi dans les régions moins associées avec la microfinance. Or, le chômage persistant en Europe et l'inégalité croissante appelle les gouvernements et partenaires sociaux à reconsidérer l'ensemble des politiques actives visant le marché du travail – y compris

la microfinance pour aider l'intégration sociale et économique. Une initiative du Conseil d'Administration du BIT allant dans les sens d'une actualisation de la politique de l'OIT en matière de microfinance (<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/docs/gb294/pdf/esp-3.pdf>) serait souhaitable.

Reste à souligner que sondage réalisé dans le cadre de ce projet en octobre 2013 n'a montré que peu d'évidence d'un risque de surendettement, risque évoqué souvent par les critiques de la microfinance.

Annexe 1 : Questions pour les interviews téléphoniques

(« Projet » signifie : projet France-BIT 2013-2015)

1. Comment le projet - à travers ses consultations, enquêtes et publications - a-t-il influencé votre organisation ?
 2. Dans quel sens vos idées sur la performance sociale ont-elles changé à cause du projet ?
 3. Comment le projet a-t-il influencé l'approche de votre organisation en matière d'évaluation d'impact ?
 4. Est-ce que votre organisation – suite au projet – a modifié le suivi périodique de vos clients ?
 5. Dans quel sens les relations/collaborations avec d'autres opérateurs dans ce domaine ont changé suite aux activités du projet ?
 6. Est-ce qu'il y a eu des effets positifs ou négatifs du projet non attendus ?
-

Annexe 2 : Personnes interviewées

Flavie de Jaurias, Chargée d'études Centre de ressources DLA Financement, **France Active** (8 décembre 2015)

Camille Guézennec, Chargée de mission, **France Stratégie** - Service du Premier Ministre (27 novembre 2015)

Marc Olgnon, Adjoint à la Déléguée Générale, **Initiative France** (19 Novembre 2015)

Dominique Picard, Directrice de projet, Département Economie et Cohésion Sociale, Direction des investissements et du développement local (DIDL), **Caisse des Dépôts et Consignations** (25 novembre 2015)

N'ont pas réagi aux mails : ADIE, Boutiques de Gestion, Réseau Entreprendre